

FICHE TECHNIQUE

180723

ND 04

NETTOYANT DETARTRANT POUR MATERIELS ET SURFACES EN INOXYDABLE UTILISATION DANS LES MODES DE PRODUCTION BIOLOGIQUE **USAGE PROFESSIONNEL**

ND 04 est une préparation en eau déminéralisée, à base d'acides minéraux, d'agents de surfaces alkylglucoside à haut pouvoir mouillant.

Agents tensioactifs de surface d'origine facilement renouvelable, et sélectionnés pour leur compatibilité pour l'environnement (critères N.B 1 et N.B 2).

Eléments de composition autorisés par l'arrêté du 8 septembre 1999 modifié par l'arrêté du 19 décembre 2013 relatif aux produits de nettoyage des surfaces et objets pouvant entrer au contact de denrées alimentaires, produits et boissons de l'homme et des animaux.

Répond au cahier des charges concernant le mode de production et de préparation biologique des animaux et des produits animaux définissant les modalités d'application du règlement CEE N°2092/91 (C.C – REPAB – F).

Règlement CEE n° 2092/91 modifiés, arrêté interministériel du 28/08/00 paru au J.O de la République Française du 30/08/00.

Satisfait aux exigences de conformité annexe II partie E du règlement CEE/2092/91. Garanti sans acide oxalique, ni formaldéhyde.

PROPRIÉTÉS PRINCIPALES

ND 04 dissout les tartres, dépôts calcaires, tartres organiques « pierre de lait » sur les matériels, récipients et surfaces en acier inoxydable.

ND 04 élimine les traces d'oxydes, de rouille sur les surfaces.

ND 04 dans les conditions et concentrations d'utilisation préconisées, n'attaque pas les joints en caoutchouc, plastiques usuels, alliages inoxydables.

ND 04 désincruste les dépôts organiques et minéraux également sur les matières plastiques (bacs et matériels en polyéthylène), faïences, surfaces carrelées.

ND 04 disperse les matières organiques, les amas constitués de souillures protéiques.

DÉTARTRAGE EN

ATELIERS ALIMENTAIRES ou PRODUCTION de PRODUITS BIOLOGIQUES: LAITERIES FROMAGERIES POISSONNERIES ABATTOIRS CHARCUTERIES SALAISONS, ...





MODES ET DOSES D'EMPLOI

S' utilise dilué dans l' eau froide ou chaude (jusqu' à $55 - 60 \,^{\circ}c$) à une concentration de 1 à 5 %, en trempage, brossage ou pulvérisation.

Effectuer ensuite un rinçage complet des surfaces à l'eau claire.





aspersion ou au trempé dans un bain



En circulation système de lavage en place (NEP-CIP)

CARACTERISTIQUES PHYSIQUES

Etat physique : LIQUIDE

Masse volumique : 1360 G/L +/- 20G/L
Réaction chimique : FORTEMENT ACIDE
pH pur : 0.5 ENVIRON
pH à 1% : 1.8 ENVIRON
Couleur : INCOLORE

Odeur: FAIBLEMENT ACIDULEEInflammabilité: ININFLAMMABLE

RECOMMANDATIONS

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les

vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à

P501 Éliminer le contenu/récipient dans les déchets industriels spéciaux.

Ne pas mélanger ou mettre au contact avec des alcalins forts ou de l'eau de javel (chlore).

Refermer l'emballage après chaque utilisation.

Protéger du gel au stockage.

Produit fortement ACIDE : ne pas utiliser sur métaux en alliages légers, surfaces peintes, matières plastiques et autres surfaces sensibles aux produits acides.

Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter dans un endroit caché pour déterminer compatibilité du produit avec le support.

EXTRAIT CONDITIONS DE VENTE :

Assurance qualité ISO 9001

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la date limite d'utilisation optimale conseillée (DLUOC) est de un an. En conséquence l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la tracabilité.

Nota: Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27/03/1987 mis en vigueur au 01/01/1988.